LE RUBICON

# Européanisation de la dissuasion : dépasser l'enjeu géographique des « intérêts vitaux »

Yannick Pincé | 11 novembre 2026 | ARTICLES




Dans son discours du 2 mars dernier à propos de la « dissuasion avancée », Emmanuel Macron a réalisé un véritable exercice d'équilibre en proposant, par la multiplication des accords bilatéraux, une européanisation de fait de la dissuasion nucléaire, sans engager la parole de la France ni offusquer les milieux souverainistes. Il entend par là répondre à la multiplication des inquiétudes qui se développent en raison du double péril que représente la combinaison du retour de la guerre sur le continent et d'un mépris trumpien pour la défense des alliés. Si l'on ajoute la franche hostilité, illustrée par la crise du Groenland, le président français entend anticiper la disparition de la garantie nucléaire de son puissant allié. Cette prise de parole et l'annonce d'accords avec les partenaires européens sont le fruit d'offres de dialogue répétées avec ceux-ci.

En France, ces initiatives remettent au goût du jour un débat stratégique à dimension politique qui avait disparu depuis la fin de la Guerre froide en raison de la diversité des conceptions des « intérêts vitaux » chez les experts en stratégie, lesquels cherchent à mobiliser les courants d'opinion pour obtenir de l'exécutif des choix conformes à leurs vues. Pour le comprendre, il s'agira, d'abord, de revenir sur le débat qui a précédé l'intervention d'Emmanuel Macron pour souligner qu'il s'inscrit dans une évolution historique de la notion d'« intérêts vitaux » : les conceptions de Charles de Gaulle, la formulation du concept puis une période de rétrécissement « chimiquement pure ». Enfin, il sera démontré qu'une conception strictement géographique des « intérêts vitaux » est désormais intenable.

## La réouverture d'un débat sur le périmètre des « intérêts vitaux »

Des années 1960 à la fin de la Guerre froide, le choix d'une dissuasion nucléaire fondée sur une autonomie de décision a animé le « Grand débat », selon l'expression de Raymond Aron. Cette confrontation intellectuelle opposait les défenseurs de ce choix indépendant combiné au retrait du commandement intégré de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en 1966 à ceux qui regrettaient une certaine rupture du lien transatlantique sous la protection du parapluie nucléaire américain. Ceci avait perduré jusqu'à la réélection de François Mitterrand en 1988, qui s'était opposé aux velléités de rapprochement avec l'Alliance atlantique de son premier ministre de cohabitation, Jacques Chirac. Le débat s'est ensuite interrompu pendant une trentaine d'années, non pas en raison d'un « consensus » acquis, mais en raison d'un désintérêt pour les enjeux nucléaires, avec la disparition des tensions de la Guerre froide et la prédominance des menaces terroristes, souvent combinées à des opérations extérieures. Les spécialistes et politiques poursuivaient toutefois une réflexion sur les adaptations européennes en matière de

défense, y compris nucléaire, dans le cadre de l'avènement du traité de Maastricht (1992) et de l'avancée du processus communautaire.

Dans son discours de 2020 à l'École de guerre, Emmanuel Macron adresse aux partenaires européens une offre de « dialogue stratégique » à propos du rôle de la dissuasion nucléaire nationale dans la sécurité collective. Il faut cependant attendre les élections européennes de 2024 pour assister à une réouverture du « Grand débat » qui ne s'était qu'assoupi. En effet, cette campagne électorale débute par le souhait du Rassemblement national de constitutionnaliser la dissuasion nucléaire après avoir formulé, en 2023, une proposition de loi, plutôt bâclée, en ce sens. Le président Macron assume toutefois le clivage et réaffirme ses offres de discussion avec les alliés.

## La valse des tribunes avant le discours de l'Île Longue

Alors que l'Élysée ne faisait plus mystère d'annoncer des évolutions majeures, les semaines précédant le discours du 2 mars 2026 ont vu la communauté des experts en défense s'exprimer pour reconstituer les camps du débat stratégique des années 1960, parfois même sous pseudonymes. On a trouvé, avec le groupe « Vauban », les tenants d'une stricte conception nationale de la dissuasion nucléaire. Les partisans de ce groupe sont sceptiques à l'égard de toute idée d'européanisation et revendiquent à tort une conception quasi neutraliste de l'héritage du général de Gaulle, qu'ils citent abondamment, comme si l'environnement stratégique était resté inchangé depuis près de 70 ans En effet, ceux qui, comme ces derniers, proclament la fidélité à l'homme du 18 juin, font en réalité référence à la reconstruction politique de sa pensée stratégique effectuée par les gaullistes des années 1970 pour s'opposer aux tendance européo-atlantistes du président Valéry Giscard d'Estaing.

Face à eux, des partisans affirmés d'une européanisation se sont exprimés en affirmant un autre héritage pour se nommer groupe « ARON », d'autres publiquement comme Florian Galleri et Yannick Pincé et, en position intermédiaire, le « groupe Mars », notamment dans un article citant maladroitement les pères de la réflexion stratégique nucléaire, défend des options limitées et strictement nationales en faveur de nos alliés. « Vauban » et « Mars », réservés sur la place de la France dans l'OTAN, en particulier dans le commandement intégré, s'affichent attachés à une dissuasion essentiellement nucléaire avec une montée rapide aux extrêmes, les premiers reconnaissant toutefois le rôle d'épaulement à amplifier pour les forces conventionnelles, en particulier l'armée de Terre. Les européistes, quant à eux, admettent la nécessité de l'Alliance en raison de la volonté même des alliés d'y rester fidèles et certains vont même jusqu'à envisager le retour d'armes tactiques face aux systèmes équivalents russes.

Il est fascinant que le groupe Vauban, qui défend la conception la plus stricte de la dissuasion, ait choisi une référence au concepteur des forteresses du « pré carré » français qui avait l'objectif de rendre le royaume de Louis XIV inviolable, en particulier dans ses plaines du nord face aux Espagnols et Néerlandais. Il s'agissait du couloir historique d'invasion du territoire depuis le Moyen Âge jusqu'aux temps contemporains symbolisé par les coups d'arrêts de Valmy et Verdun. Cet état d'esprit n'est ni plus ni moins que celui de la ligne Maginot bâtie après la Première Guerre mondiale mais contournée en 1940. Il est vrai que se nommer groupe « Maginot » aurait été moins vendeur dans un contexte de retour des menaces stratégiques. En effet, la référence à cet échec stratégique de la Seconde Guerre mondiale était une constante du « Grand débat » sous la plume de ceux qui critiquaient une dissuasion du « tout ou rien ». Cette conception, focalisée sur le Rhin, est nourrie par les traumatismes du XXe siècle. Elle correspond à une définition des « intérêts vitaux » qui serait un « plus jamais ça ! » géographique.

## De Gaulle : une « doctrine des circonstances »

La menace aujourd'hui n'est plus celle d'une invasion, mais l'effondrement du système fondé sur l'OTAN et l'Union européenne (UE), qui garantit aux Français la sécurité ainsi que la liberté collective et individuelle de choisir leur destin. Celui-ci peut se manifester par des formes de déstabilisation, par la désinformation, par le soutien à des forces politiques illibérales, voire par l'usage déguisé de la force pour tester la solidarité euro-atlantique. Le débat actuel oppose ainsi ceux qui conservent une conception géographique des « intérêts vitaux » strictement limitée au territoire national à ceux qui identifient une menace systémique pour les démocraties d'Europe occidentale, dont la France.

Les souverainistes aiment user et abuser de références au général de Gaulle qui, pourtant, en matière de stratégie, était pragmatique au point de ne jamais avoir strictement défini ce que la dissuasion nucléaire se doit de préserver. Pour qualifier les réponses que le Général a apportées aux défis qu'il a rencontrés en tant que spécialiste des blindés, chef de la France Libre et président de la République, Julian Jackson (auteur de la biographie qui a inspiré le diptyque cinématographique à succès de cet été) rappelle qu'il suit une « doctrine des circonstances » en référence à un article qu'il publia en 1925 dans la *Revue militaire française*. Certes, de Gaulle s'est distingué des États-Unis, mais ceci en raison de doutes sur la valeur de leur engagement et parce que, à partir de l'administration Kennedy, les alliés outre-Atlantique se sont engagés dans une doctrine de « riposte graduée » : privilégier une action conventionnelle et nucléaire de courte à moyenne portée contre les forces adverses pour retarder au maximum l'usage du nucléaire stratégique. Ce « moment de Gaulle » est majeur, puisqu'il est celui du choix de la dissuasion indépendante, par contraste avec le choix britannique de conserver la primauté de l'OTAN. Il l'est tout autant pour les chercheurs américains qui, très fréquemment dans leur présentation des choix stratégiques de Washington, font référence au secrétaire à la Défense de John Kennedy, Robert McNamara, et au général Maxwell Taylor, président du comité des chefs d'état-major des États-Unis, qui ont élaboré cette « riposte flexible ».

## L'apparition du concept des « intérêts vitaux »

C'est de cette dichotomie qu'est née la conception française des « intérêts vitaux », car la flexibilité et la graduation sont intenables pour la France et l'Europe en raison des questions de géographie et des moyens à leur disposition, les deux étant inséparables. En effet, les États-Unis, hier comme aujourd'hui, peuvent gérer un conflit éloigné sur le continent européen et, s'il le faut, supporter des frappes limitées sur leur territoire tant il est vaste. Dans une Europe fortement urbanisée, la guerre conventionnelle est une forme de destruction de masse et l'affrontement nucléaire dit limité engage l'existence même du continent et de ses habitants.

Il y a donc bien ici un raisonnement géographique, intégré par de Gaulle, qui estimait que le territoire national était menacé dès lors que les troupes du Pacte de Varsovie franchiraient le rideau de fer, en raison de l'exiguïté de l'Allemagne fédérale. Il s'agit également du résultat des travaux du général Lucien Poirier, alors colonel, au Centre de prospective et d'évaluation créé par le ministre des Armées de l'époque, Pierre Messmer. Ses réflexions constituent en partie les fondements de la doctrine stratégique consignée dans le *Livre blanc de la défense nationale* de 1972. Les opérations doivent, dans un premier temps, défendre l'Allemagne de l'Ouest avec les forces françaises présentes outre-Rhin, puis, à partir de 1974, mobiliser l'ensemble du corps de bataille dans une manœuvre de test des intentions de l'adversaire, lequel ne peut que disperser ses forces pour ne pas être passible d'une frappe nucléaire tactique française sur des cibles militaires, réduisant sa supériorité numérique et laissant un temps de réflexion au pouvoir politique. Si la pression augmente pour aller plus loin dans l'affrontement, une salve tactique signifierait à l'agresseur qu'il franchit le « seuil d'agressivité critique », selon l'expression de Poirier, ce qui justifierait le recours au nucléaire stratégique.

La géographie est ici essentielle car même si le *Livre blanc* précise que « la dissuasion est exclusivement nationale » puisque « le risque nucléaire ne se partage pas », « la France vit dans un tissu d'intérêts qui dépasse ses frontières ». Ce texte comporte la première référence aux « intérêts vitaux » dont l'atteinte justifie le recours au nucléaire stratégique, mais refuse d'en donner une définition puisque « la limite de ceux-ci est nécessairement floue. Un adversaire potentiel n'en aurait que plus de mal à apprécier sa marge de manœuvre, ce qui renforce la dissuasion ». Ainsi, même si elle ne se limite pas strictement au territoire national, la formulation du *Livre blanc* à propos des « intérêts vitaux » souligne, au minimum, sa sanctuarisation.

## Des « intérêts vitaux » au nucléaire « chimiquement pur »

Les choix français ont suscité une certaine défiance chez les alliés européens, allemands en particulier, lesquels identifiaient une volonté d'être libre de ses engagements par l'autonomie de décision : une démarche égoïste, avec option de neutralité. Nos voisins d'outre-Rhin s'inquiétaient particulièrement des Pluton de 120 km de portée stationnés en France, lesquels cibleraient les forces du Pacte de Varsovie sur leur territoire. Le chancelier Helmut Schmidt a ainsi confié au président Valéry Giscard d'Estaing que la Bundeswehr se rendrait dès la première explosion nucléaire sur le territoire allemand. Il y avait alors un hiatus stratégique entre la conception française de la montée rapide aux extrêmes dans le but implicite de sanctuariser son territoire et la conception flexible de l'OTAN.

C'est pour cette raison que le général Guy Méry, chef d'état-major des armées, et le président Giscard d'Estaing proposent en 1976 d'étendre la couverture des armes nucléaires françaises en faveur des alliés, ce qui provoque un tollé chez les gaullistes et les pères fondateurs de la dissuasion nationale, dont Lucien Poirier. Celui-ci proteste dans un article publié dans *Le Monde diplomatique* pour définir ce que sont les intérêts vitaux : à la fois des éléments intangibles que sont la souveraineté et l'identité nationale, et un périmètre géographique qu'il présente en trois cercles. Le premier est celui du territoire national, effectivement défendu par les armes nucléaires ; le deuxième concerne les alliés européens, qui bénéficieraient de notre appui conventionnel mais subiraient le test nucléaire. La différence avec Giscard d'Estaing est ici que le nucléaire tactique n'agit que pour la protection des frontières nationales, faisant de la RFA un « glacis » protecteur. Enfin, le troisième est celui des intérêts français plus lointains, à savoir nos approvisionnements à l'époque des chocs pétroliers et les territoires d'outre-mer. D'ailleurs, le président Emmanuel Macron a pour la première fois, dans le discours du 2 mars, mentionné explicitement ces derniers dans les « intérêts vitaux » : « À coup sûr, pourtant, nos intérêts, s'ils couvrent le territoire hexagonal et ultramarin, ne peuvent se confondre avec le seul tracé de nos frontières nationales ».

Les socialistes au pouvoir, avec l'élection de François Mitterrand en 1981, partagent la conception « sanctuariste » des « intérêts vitaux », puisqu'ils ont accepté en 1978 le nucléaire militaire comme moyen d'empêcher la guerre, même si, en privé, le président Mitterrand s'est montré plus ouvert à une pleine solidarité avec les alliés qui inclurait la « riposte graduée » en cas de crise. Il était cependant nécessaire, dans le contexte de la crise des euromissiles, de dissiper les inquiétudes quant à un comportement égoïste de la part de la France si les troupes soviétiques devaient franchir le rideau de fer. L'Allemagne était en effet la proie de vives manifestations contre le déploiement de missiles américains ayant la mission d'équilibrer les missiles balistiques SS-20 soviétiques qui menaçaient l'Europe de l'Ouest et avaient provoqué la crise. De ce fait, les équipes du ministre de la Défense, Charles Hernu, prévoient, dans la loi de programmation militaire de 1983, la création d'une force d'action rapide (FAR) aéromobile de 47 000 hommes, chargée de se porter en direction des troupes ennemies dès les premières heures d'une agression. S'y ajoute la demande de François Mitterrand d'allonger la portée des futures armes tactiques en développement, notamment le système Hadès, qui doit succéder au Pluton, pour survoler le territoire allemand et lever le doute. L'intervention de la FAR outre-Rhin vise ainsi à signifier l'importance du proche allié pour Paris sans pour autant l'inclure dans les « intérêts vitaux » nationaux : la protection du nucléaire est ainsi réservée au seul territoire français.

Toutefois, la fin de la Guerre froide change radicalement la problématique des « intérêts vitaux » en particulier parce que, durant

les années 1990 et 2000, l'OTAN et l'UE intègrent les anciens adversaires du camp communiste, ce qui éloigne les menaces de 2 000 km. Les armes nucléaires tactiques sont alors abandonnées pour des questions de portée : inutile de tirer sur des alliés. Elles étaient, de toute manière, fortement débattues car elles troublaient le message dissuasif en sous-entendant la possibilité d'une guerre nucléaire limitée. C'est pour cela que François Mitterrand les avait fait nommer « préstratégiques » en 1984, afin de souligner leur rôle d'avertissement avant une frappe massive stratégique renforçant ainsi leur rôle de sanctuarisation du territoire. Cette évolution est aussi celle d'un nucléaire « chimiquement pur » d'après l'expression de Nicolas Roche, la reprenant au général Pierre Gallois, autre fondateur de la réflexion stratégique française des années 1950 aux années 1980, lequel défendait une conception très strictement nationale de la dissuasion nucléaire.

## Une position désormais intenable

Ainsi, avant même le retour des agressions russes contre les pays du voisinage à partir de la guerre contre la Géorgie en 2008, les « intérêts vitaux » ont perdu leur caractère strictement géographique à l'abri de toute menace d'invasion directe, ce qu'intègre Jacques Chirac dans son discours de 2006 où, cas unique, il en donne un définition, certes non restrictive : « l'intégrité de notre territoire, la protection de notre population, le libre exercice de notre souveraineté ». Sans limite physique, quasi imperceptibles, ils prennent cependant plus d'importance, quasi incantatoires, dans les différents discours stratégiques des présidents de la République, pratique qui s'installe à partir du discours de François Mitterrand, le 5 mai 1994. Leur géographie ressurgit avec les offensives russes et le retour de la guerre en Europe, mais la menace est désormais systémique.

Avec l'extension des alliances à l'Est, il est désormais difficilement crédible de menacer la Russie de frappes nucléaires massives en cas d'invasion d'un allié de l'OTAN et/ou de l'Union plus éloigné. Il y a une question de crédibilité majeure à laquelle la « dissuasion avancée » tente de répondre : montrer par l'intégration des alliés aux exercices et aux aspects non nucléaires de la manœuvre dissuasive, voire par le déploiement de Rafale, qu'attaquer leur intégrité entame les « intérêts vitaux » français sans prendre d'engagement ferme. La « dissuasion avancée » ne peut ainsi semer que davantage de doute chez les Russes, et ce pour compliquer leurs calculs. La difficulté s'accroît à l'idée de faire accepter cette hypothèse à une population bercée par des discours souverainistes portés par une extrême droite potentiellement au pouvoir en 2027. Preuve en est, les vives réactions suscitées par la prise de parole du général Fabien Mandon, actuel chef d'état-major des armées, au congrès des maires de France en indiquant que le pays allait devoir accepter de « perdre ses enfants ». Pour à la fois manifester la solidarité et ne pas engager le nucléaire, dès le discours stratégique d'Emmanuel Macron en 2020, apparaît l'idée d'un épaulement assuré par les forces conventionnelles. En cas de guerre limitée sur le flanc Est, les forces conventionnelles de l'OTAN, dont les forces françaises, adressent, par leurs actions tactiques et opérationnelles, un message de fermeté face à l'agression sans recourir immédiatement aux menaces nucléaires. Ceci rappelle directement le rôle qu'elles jouaient durant la Guerre froide pour rassurer les alliés et combler le hiatus stratégique avec la doctrine de l'OTAN à travers notamment la création de la FAR. Certains y verront une sorte de « riposte graduée » à la française, mais les moyens nucléaires limités n'empêcheront jamais la menace d'un usage massif d'être réellement dissuasive. L'objectif est avant tout d'éviter le contournement de la dissuasion par le bas.

*

* *

La France est aujourd'hui confrontée aux mêmes doutes que ceux des États-Unis depuis les années 1960, à savoir risquer une frappe nucléaire sur son territoire pour protéger ses alliés, à ceci près qu'il n'est pas possible pour Paris de s'y engager directement tant en raison de ses capacités que des résistances politiques internes. Les groupes « Vauban » et « Mars », évoqués en début d'article, restent cependant sur des conceptions selon lesquelles la couverture nucléaire du seul territoire national, s'appuyant sur une conception géographique restrictive des « intérêts vitaux », suffirait à jouer un rôle européen. Ce raisonnement tenait du temps d'une France située à 200 km du rideau de fer et n'a désormais plus aucun sens, car l'objectif n'est plus de défendre un territoire, mais un cadre de vie démocratique garanti par un système de sécurité fondé sur la solidarité des alliances. Celles-ci, librement consenties, visent à défendre les libertés collectives et individuelles de choix, c'est-à-dire la souveraineté de chaque membre. Il s'agit surtout de soutenir des alliés qui partagent ces valeurs, la monnaie commune, les institutions européennes : littéralement, nous-mêmes. Si l'on ajoute à cette nécessité les pratiques russes clandestines de déstabilisation, la conception géographique des « intérêts vitaux » ne peut que perdre toute utilité. Autant d'éléments intégrés dans leurs réflexions, par les jeunes chercheurs Héloïse Fayet et Florian Galleri. Ce dernier invite ainsi, depuis quelques années, à aller toujours plus loin dans les offres d'européanisation de la dissuasion nucléaire française. L'habile proposition d'Emmanuel Macron d'une « dissuasion avancée » intègre cet effacement de la conception géographique strictement nationale de la dissuasion, tout en restant prudente. Elle ne comporte aucun engagement ferme vis-à-vis des alliés mais ouvre de multiples possibilités de coopération par des exercices communs, voire le déploiement de Rafale, avec une préoccupation majeure : ne pas braquer une partie de la classe politique nationale.

Cette évolution gagnerait à être défendue, et même à recevoir des propositions d'amplification par les forces politiques pro-européennes dans le prochain débat présidentiel français. Il restera cependant la question capacitaire, en partie éludée par le refus du président de communiquer sur la teneur de l'arsenal nucléaire. Il appartient aux forces politiques et aux candidats de s'en saisir pour ne pas s'enfermer dans une conception désormais périmée des « intérêts vitaux » qui ne peut plus se limiter au franchissement du Rhin par des troupes d'invasion. Il s'agit du monde d'hier. Si ce raisonnement était valable, à quoi servirait de disposer de la dissuasion nucléaire sans menace directe sur les frontières ?

Crédits photo : Llorenzi/Wikicommons


### Yannick Pincé

**Yannick Pincé** est maître de conférences en histoire contemporaine à l'institut d'études européennes de la Sorbonne Nouvelle et chercheur associé au Centre interdisciplinaire sur les enjeux stratégiques de l'ENS-PSL.



**Comment citer cette publication**

Yannick Pincé, « Européanisation de la dissuasion : dépasser l'enjeu géographique des "intérêts vitaux" », *Le Rubicon*, vol. 6, 11 novembre 2026 [https://lerubicon.org/europeanisation-de-la-dissuasion-depasser-lenjeu-geographique-des-interets-vitaux/].